

Métadonnées pour “Autres indicateurs pertinents de politique”

Taux brut de diplômés du premier cycle de l’enseignement supérieur (niveaux 6 et 7 de la CITE)

Définition

Nombre de diplômés des programmes d'enseignement supérieur du premier diplôme (aux niveaux 6 et 7 de la CITE) exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge théorique d'obtention du diplôme du programme de premier diplôme le plus courant.

But

Informier sur l'achèvement des programmes de premier diplôme dans l'enseignement supérieur.

Méthode de calcul

Nombre de diplômés des programmes d'enseignement supérieur du premier diplôme (aux niveaux 6 et 7 de la CITE) quel que soit l'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge théorique d'obtention du diplôme du programme de premier diplôme le plus courant.

$$GTGRfdp_t = \frac{G_t}{P_t^a}$$

où :

$GTGRfdp_t$ = Taux brut de diplômés des programmes de premier diplôme (CITE 6 et 7) dans l'enseignement supérieur au cours de l'année académique **t**

G_t = Nombre de diplômés des programmes de premier diplôme (CITE 6 et 7) dans l'enseignement supérieur au cours de l'année académique **t**

P_t^a = Population d'âge théorique d'obtention du diplôme **a** du programme de premier diplôme le plus courant (CITE 6 et 7) dans l'enseignement supérieur au cours de l'année académique **t**

Interprétation

Un ratio élevé dénote un grand nombre de diplômes obtenus des programmes de premier diplôme actuels (CITE 6 et 7) dans l'enseignement supérieur. Il indique également l'efficacité du système d'enseignement supérieur du pays.

Données exigées

Nombre de diplômés des programmes de premier diplôme (CITE 6 et 7) de l'enseignement supérieur, population ayant l'âge théorique d'obtention du diplôme du programme de premier diplôme le plus courant dans l'enseignement supérieur.

Source de données

Registre de l'enseignement supérieur, données du recensement de l'enseignement supérieur sur les diplômés, recensement de la population ou estimations de la population de l'âge théorique d'obtention du diplôme des programmes de premier diplôme les plus courants dans l'enseignement supérieur.

Désagrégation

Par sexe.

Standard de qualité

Les données sur la population utilisées pour dériver cet indicateur doivent se référer strictement à l'âge théorique d'obtention du diplôme dans les programmes de premier diplôme les plus courants de l'enseignement supérieur.

Le calcul de cet indicateur doit être basé sur les diplômés des programmes de premier diplôme (CITE 6 et 7) de tous les domaines d'enseignement, de tous les types d'établissements d'enseignement supérieur, y compris publics et privés, et de toutes les sessions de l'année universitaire de référence.

Les diplômés doivent se référer à la réussite, qui peut être accomplie en passant (c'est-à-dire en réussissant) un examen final basé sur le programme ou une série d'examens ; ou accumuler le nombre spécifié de crédits d'études tout au long du programme ; ou une

évaluation formelle réussie des connaissances, aptitudes et compétences acquises au cours du programme.

Tous les diplômés des programmes de premier cycle pouvant être attribués à l'année universitaire de référence doivent être inclus dans le calcul des indicateurs. Bien que certains diplômés puissent terminer leurs examens finaux ou les exigences du programme seulement après la fin de l'année universitaire, ils devraient quand même être inclus.

L'ISU établit des normes, élabore des questionnaires et des protocoles de contrôle de la qualité pour la communication des données par les pays et gère la base de données mondiale sur la structure de l'éducation, ainsi que les données sur les diplômés de l'enseignement supérieur, par programme (y compris les programmes de premier diplôme), domaine et niveau d'enseignement. La Division de la population des Nations Unies (UNPD) produit et tient à jour des données sur la population.

Limitations et commentaires

Comme ce calcul inclut tous les diplômés (quel que soit leur âge), le ratio peut dépasser 100 %. Dans certains pays, les résultats de l'obtention du diplôme peuvent être déterminés par la disponibilité de données provenant d'établissements d'enseignement supérieur privés, il faut donc être prudent dans les comparaisons transnationales.